

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42  
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34  
Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Monsieur Thierry FALCONNET  
Monsieur Rémi DETANG  
Monsieur Jean-François DODET  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Dominique GRIMPRET  
Madame Danielle JUBAN  
Monsieur Jean-Claude GIRARD  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Nicolas BOURNY  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Brigitte POPARD  
Madame Christine MARTIN  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Guillaume RUET  
Monsieur Laurent GOBET  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Monsieur Lionel SANCHEZ  
Monsieur Gérard HERRMANN  
Madame Dominique BEGIN-  
CLAUDET  
Monsieur Jean DUBUET  
Monsieur Patrick CHAPUIS  
Monsieur Jacques CARRELET  
DE LOISY  
Monsieur Jean-Michel  
VERPILLOT  
Madame Monique BAYARD  
Monsieur Philippe BELLEVILLE

### **Membres absents :**

Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

## **OBJET : CULTURE ET SPORTS**

### **Soutien aux clubs professionnels pour la saison 2022-2023 - Dijon Football Côte d'Or - JDA Dijon Basket – Dijon Bourgogne Handball - JDA Dijon Handball - Stade Dijonnais - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de services**

Dijon Métropole a décidé, conformément au code du sport et notamment ses articles L.113-1 et suivants, d'apporter son concours financier au Dijon Football Côte d'Or (DFCO) depuis 2005 et à la JDA Dijon Basket depuis 2009, au Dijon Bourgogne Handball, connu sous sa dénomination commerciale de Dijon métropole handball (DMH), et depuis 2012, à la JDA Dijon Handball et au Stade Dijonnais.

A travers ce concours financier, Dijon Métropole, dans le cadre de ses compétences et actions, souhaite :

- développer son attractivité et la diffusion de son image par l'insertion du logo sur l'ensemble des supports de communication des clubs sportifs ;
- acheter des places pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'assister aux matchs à domicile ;
- acheter des places pour la gestion des relations publiques des représentants élus de la collectivité ;
- confier aux clubs la réalisation de missions d'intérêt général au profit de toutes les communes moyennant le versement de subventions.

Le soutien de Dijon Métropole pour la saison 2022-2023 se répartira entre :

- l'achat de prestations de services aux clubs (logo et places) dans le cadre de l'article 35-II-8 du code des marchés publics ;
- le versement d'une subvention pour la réalisation des missions d'intérêt général qu'il convient de préciser par convention avec chaque club.

L'aide de Dijon Métropole s'élèvera ainsi :

	DFCO (SA)	JDA DIJON BASKET (SASP)	DIJON BOURGOGNE HANDBALL (DMH) (SASP)	JDA DIJON HANDBALL (SAS)	STADE DIJONNAIS (SASP)
Missions d'intérêt général (MIG)	266 500,00 €	257 000,00 €	476 000,00 €	318 500,00 €	113 960,00 €
Prestations de service	635 894,25 €	560 000,00 €	124 000,00 €	81 640,40€	43 046,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>902 394,25 €* </b>	<b>817 000,00 €* </b>	<b>600 000,00 €* </b>	<b>400 140,40 €* </b>	<b>157 006,00 €* </b>

\* Montants TTC

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SA Dijon Football Côte d'Or, portant l'octroi d'une subvention de 266 500 € pour la saison 2022-2023;

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau Métropolitain du 22 septembre 2022 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP JDA Dijon Basket, portant l'octroi d'une subvention de 257 000 € pour la saison 2022-2023 ;

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP Dijon Bourgogne Handball (DMH), portant l'octroi d'une subvention de 476 000 € pour la saison 2022-2023;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau Métropolitain du 22 septembre 2022 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SAS JDA Dijon Handball, portant l'octroi d'une subvention de 318 500 € pour la saison 2021-2022;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP Stade Dijonnais, portant l'octroi d'une subvention de 113 960 € pour la saison 2022-2023;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits conventions et avenants et à leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2023.

SCRUTIN      POUR : 38                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                     NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN